Bienvenue à l'école maternelle Voltaire

Livret d'accueil pour l'année scolaire 2023 - 2024



Votre enfant va faire sa rentrée en septembre 2023.

Ce sera un grand moment pour lui comme pour vous.

Pour que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations qui vont vous aider à préparer ce moment.

Une étape importante

L'école maternelle est différente d'une halte garderie ou d'une crèche.

C'est un lieu de socialisation, d'éducation et d'apprentissage. Pour que votre enfant progresse, il est indispensable qu'il fréquente l'école TOUS les jours.

Les horaires de l'école

La classe a lieu : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

• 8h20 - 8h30 : Accueil

• 8h30 - 11h30 : temps de classe

• 11h30 - 13h20 : pause méridienne

• 13h20 - 13h30 : Accueil

• 13h30 - 16h30 : temps de classe

La cantine et la garderie

Une inscription en mairie est nécessaire. Puis réservation sur le portail famille :

https://villedelens.fr/mes-d%C3%A9marches-en-ligne/famille/

La garderie est ouverte entre 7h30 et 8h10 et entre 16H30 et18H30.

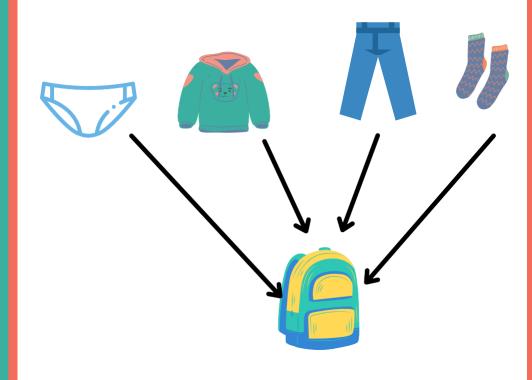
A apporter à la rentrée

- Une grosse boîte de mouchoirs en papier
- Un paquet de lingettes





 Un change complet dans un sac (avec le prénom de votre enfant écrit)



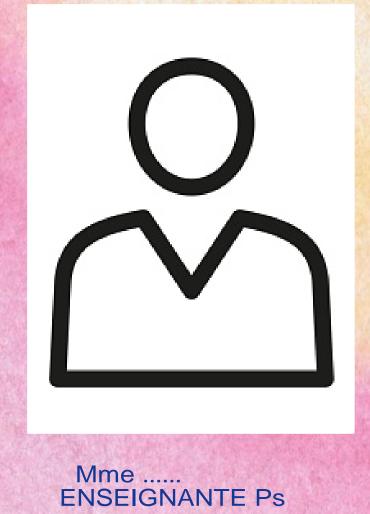
En cas d'absence de votre enfant, merci de nous prévenir :

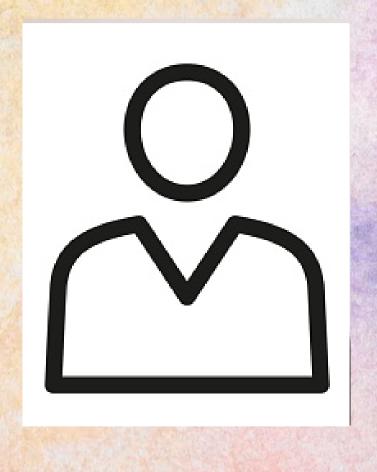




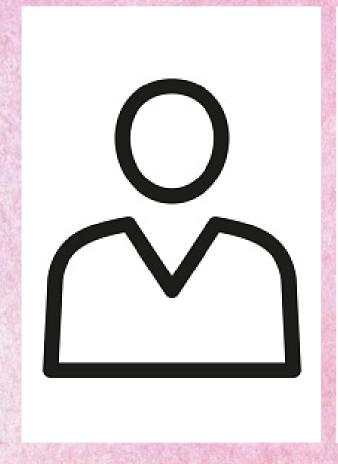
ce.0622902t@ac-lille.fr

Les adultes de l'école

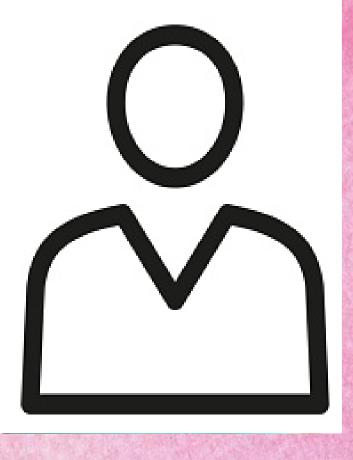




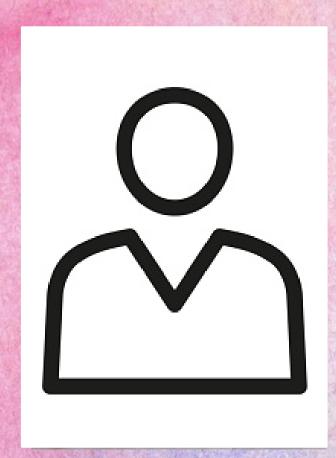
..... AESH



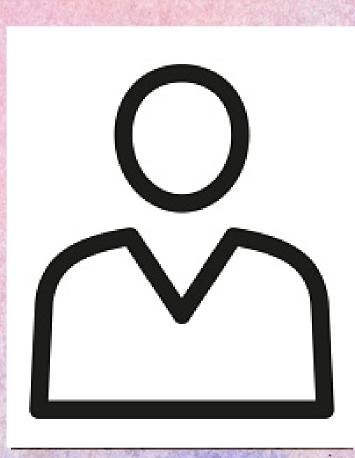




atsem MS



Mme
ENSEIGNANTE GS 1

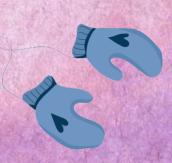


Mme
ENSEIGNANTE GS 2

Un chemin vers l'autonomie

Nous allons travailler ensemble (école et famille) pour que votre enfant devienne le plus autonome possible. Pour cela, merci de lui mettre des vêtements qu'il saura mettre et retirer seul.







Quelques informations importantes ...

ABSENCES

La scolarité est devenue obligatoire dès 3 ans (Petite Section). Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant de votre enfant ou par 1 mail envoyé à l'école.

COLLATION

Chaque matin les élèves peuvent prendre du lait ou de l'eau (offerts par la mairie). Nous vous demandons d'apporter l'fruit

le lundi et le jeudi.

Merci d'avance

